

Que faut-il penser de Reach ?

« Il faut appréhender Reach dans sa composante de santé publique mais aussi comme une vision intelligente de l'économie et de l'industrie. Il est vraiment temps de changer notre mode de vision économique et, si nous ne le faisons pas très vite, nous allons le payer très cher. »

Entretien avec Corinne LEPAGE, Ancien Ministre, Présidente de Cap 21

Pouvez-vous nous préciser le statut juridique, relativement mal connu, de Reach ?

Ce n'est pas une directive, c'est un règlement. Il n'y a pas de transcription et les dispositions sont directement applicables en droit interne. Il n'y a pas de débat. C'est le niveau le plus élevé de la hiérarchie communautaire. Cela ne souffre aucune discussion, c'est comme une loi et les Etats membres sont liés quant aux objectifs et aux moyens à appliquer.

A priori, vous pensez que l'échéance du premier semestre de 2007, qui apparaît sur les textes, est raisonnable ?

Je n'ai pas d'écho communautaire particulier et n'ai pas entendu dire qu'il y avait une remise en cause du calendrier.

Si on aborde le fond, que pensez-vous, en quelques mots, de l'équilibre général du projet ?

Je soutiens Reach depuis des années. J'ai été très chagrinée de voir la manière dont le texte dans sa première mouture a été vraiment remis en cause et au plus haut niveau, puisque trois chefs d'Etat et non des moindres, MM. Chirac, Blair et Schroeder, sont intervenus auprès de M. Prodi à l'époque pour lui demander de revoir sa copie alors même qu'on était arrivé à un équilibre de consensus ; c'est un texte qui avait été débattu avec toutes les parties prenantes, industriels ou consommateurs. Nous avons donc revu nos ambitions à la baisse, et c'est vraiment dommage. Je ne peux pas vous dire que je sois absolument satisfaite de la dernière mouture, mais je pense que les points essentiels ont pu être sauvegardés.

Avant d'aborder le texte plus en détail, je voudrais insister sur ce qui me paraît le plus important : poser le texte de Reach dans sa composante de santé publique mais aussi comme une vision intelligente de l'économie et de l'industrie. Je crois qu'il est vraiment temps de changer notre mode de vision économique et, si nous ne le faisons pas très vite, nous allons le payer très cher. Cela fait plusieurs années maintenant

que je suis de plus en plus convaincue que, à certains égards, l'écologie c'est de l'économie à une échelle de temps différente de l'économie des marchés financiers. Mais une économie au sens le plus rationnel du terme, c'est-à-dire d'une capacité à anticiper, par des choix appropriés, les évolutions à venir. Et Reach me paraît présenter sous cet angle-là un double intérêt. Le premier en termes de coût collectif : il y a eu beaucoup de débats autour du coût réel de cette nouvelle réglementation pour l'industrie chimique ; on est passé de chiffres extrêmement élevés à des chiffres beaucoup plus raisonnables, le dernier en date, à ma connaissance, tournait autour de un milliard et demi d'euros. Le coût en termes de santé publique est, de toutes façons, de l'ordre de dizaines de fois plus élevé, puisqu'on se situe aujourd'hui autour de 50 milliards en termes d'avantages pour la santé. C'est-à-dire de vies épargnées et de diminution des coûts de santé. Cela veut dire qu'il y a un coût collectif, à la charge des contribuables ou des assurés sociaux, qui sont les mêmes. Je crois qu'il est temps de se rendre compte que si l'on veut retourner à des équilibres budgétaires de tous les régimes, tout en garantissant aux Européens une qualité et un niveau de vie qui sont ceux qu'ils connaissent aujourd'hui, il est absolument impératif de revoir nos méthodes de comptabilité. Et Reach peut-être un bon exemple de la manière dont on peut y parvenir.

Le deuxième point important à mon sens est celui de l'innovation technologique. Je viens de terminer un travail sur les écotecnologies (*), qui m'a permis de mesurer l'importance de ce secteur économique dont le chiffre d'affaires planétaire est du même ordre de grandeur que celui de la pharmacie ou de l'aéronautique. C'est un domaine dans lequel l'Europe a décidé de se lancer à fond avec un plan écotecnologies, très peu connu en France mais qui existe, et dont l'ambition est de faire de l'Europe le fournisseur à hauteur de 50 % de ce marché. C'est-à-dire qu'il s'agit là d'un des principaux axes de développement économique dans les années à venir. Quel rapport avec Reach ? Il est direct dans la mesure où la chimie est confrontée à une double difficulté : d'une part, son origine pétrolière, pour l'essentiel, et d'autre part, son impact sanitaire

re. Et l'un et l'autre ne vont évidemment pas dans le sens de la pétrochimie classique. D'où l'intérêt du développement des chimies vertes et de l'adoption du principe de substitution, non seulement dans une optique de protection de la santé publique mais aussi dans celle du développement d'une filière industrielle. Car, à partir du moment où on se rend compte qu'une molécule pose des problèmes et qu'on a la possibilité de lui en substituer une autre, il est clair que le premier qui va sur ce marché est celui qui gagne.

Vous évoquez 50 milliards d'économies potentielles pour la santé publique mais, en même temps, la Commission dit que, finalement, on manque de la plupart des données scientifiques. Quelle est la crédibilité de ces chiffres ?

C'est extrêmement difficile et je dirai que la question de l'évaluation économique de toutes ces questions, au-delà de Reach, est à mon avis un des sujets les plus importants auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Je disais tout à l'heure qu'il fallait changer à mes yeux la manière de comptabiliser...

Oui, qu'entendez-vous par là ?

Si vous voulez, je pense que notre manière de comptabiliser est extrêmement pénalisante pour nos économies, et ce pour de nombreuses raisons. D'abord parce que nous ne comptabilisons pas les effets externes et les destructions, dans notre comptabilité globale, pas plus que les industriels ne les comptabilisent dans leur propre comptabilité. Je veux évoquer par là la destruction de matières premières, ressources qui deviennent de plus en plus rares. On a de fait des bilans qui sont totalement faussés, que ce soit au plan micro ou macroéconomique puisqu'on ne prend pas en compte ce qu'on a détruit. On comptabilise ce qu'on a créé, on ne comptabilise pas la destruction et on arrive à des comptabilités globales parfaitement absurdes. C'est ce qu'a mis en lumière, par exemple, le rapport du *Millénium Assessment* de l'ONU, il y a 6 mois, qui montre très clairement que le progrès économique tel que nous le concevons actuellement n'est plus possible du fait précisément de la destruction des ressources et notamment de la biodiversité. On est arrivé à un tel niveau de destruction que c'est le progrès économique lui-même qui est remis en cause. On n'arrête pas de se tirer des balles dans le pied. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que pour faire des choix politico-économiques intelligents on a bien entendu besoin d'avoir des évaluations, et ne pas évaluer, ou mal évaluer ou ne pas savoir évaluer, constitue incontestablement un risque en termes de choix public. A cet égard, le rapport de l'Agence européenne de l'environnement sur l'affaire de l'amiante « Signaux précoces et leçons tardives : le principe de précaution

1896-2000 », est particulièrement éloquent. Dans ce rapport, l'Agence européenne cite, à propos de l'amiante, un travail statistique ou économétrique, qu'ont fait les Pays-Bas. Ils ont calculé ce qu'aurait économisé le Pays si l'amiante avait été interdite 30 ans plus tôt : Il aurait gagné 19 milliards d'euros. En coût de traitement des malades et en coût immobilier. On n'inclut pas dans le bilan l'indemnisation des gens. Autrement dit, et on en revient à l'intérêt de Reach : une bonne évaluation économique (et c'est pour cela que l'environnement *lato sensu* est pour moi un sujet économique), c'est-à-dire qui inclut à la fois le coût des destructions et le coût des conséquences de nos décisions peut incontestablement changer l'orientation des choses.

Et j'ajouterai un troisième point : nous, Pays européens, connaissons aujourd'hui des difficultés en termes de croissance par rapport à ce que peuvent connaître les Etats-Unis et plus encore bien sûr la Chine et l'Inde. Mais la question que je me pose souvent, c'est de savoir ni nos modes de comparaison sont les bons. Parce que, en définitive, que compare-t-on ? On compare l'évolution de nos PNB. Or, pour la Chine et l'Inde, on est en face de systèmes en cours de monétarisation et cela change complètement les données. Quand vous passez d'une économie de troc à une vraie économie monétarisée, vous provoquez une explosion de la croissance. Deuxièmement, vous avez en Chine des coûts de destruction qui sont colossaux. J'ai lu que, si on retirait du PNB chinois le coût des destructions de matières premières par an, c'était en gros 4 points de moins de PNB. Bien sûr, il en reste encore 5 ou 6, c'est vrai, mais enfin ce n'est plus pareil ! Je pense donc que pour des pays comme le nôtre, qui font un peu plus d'efforts en termes de protection de leur patrimoine, en termes d'investissements de santé, arriver à une comptabilité plus juste qui prenne en compte le patrimoine collectif, la richesse collective, qui s'évalue aussi en termes d'éducation, de santé publique, de qualité de vie, de gens en prisons, de sécurité, etc., pourrait redonner une vision un peu différente et nettement plus positive des situations dans lesquelles on se trouve. C'est très bien de comparer les PNB, mais a-t-on forcément envie d'aller vivre dans un pays à forte criminalité, à grand danger, ou dans une ville terriblement polluée parce qu'on va gagner 50 % de plus qu'en France ? Pas sûr ! Et ce qu'on est capable de faire à un niveau individuel, en termes de choix, on devrait être capable de mieux l'appréhender en termes collectifs, et donc de changer les modes de comptabilité. Je pense que ça permettrait de voir la compétition internationale sous un angle singulièrement différent.

En fait c'est à la fois évaluer les nuisances, les atteintes à la qualité de vie, et avoir peut-être une évaluation d'un patrimoine écologique autant que des atteintes à ce patrimoine ?

Bien sûr, et je suis conquise par les thèses de Jubin (*) là-dessus. On est en face d'une inversion des termes de la rareté : ce qui est cher aujourd'hui c'est le sol, l'eau propre, l'air propre, on peut ajouter ensuite de la biodiversité et, si vous voulez être encore plus loin, vous pouvez y ajouter du patrimoine collectif bâti, de la richesse historique, des paysages, etc. Mais restons dans des choses simples qui se comptabilisent. Cela veut dire que, dans les années qui viennent, le manque de pétrole, mais aussi le manque d'eau coûtera cher. Prendre des mesures parce qu'on ne pourra plus respirer dans les villes, ça va coûter cher aussi. Autrement dit, il y a incontestablement une réflexion économique à mener et, manifestement, on n'y est pas encore, sur ces nouvelles richesses et ces nouvelles raretés. Si l'on en revient à Reach, c'est probablement un des investissements les plus intéressants en termes économiques que peut faire l'Europe aujourd'hui.

Vous avez parlé d'ambitions revues à la baisse. Qu'est-ce qui vous semble le plus dommageable dans les modifications qui ont été introduites ?

Le nombre de molécules concernées qui est réduit de manière considérable. Celles qui sont soumises à autorisation, celles qui sont soumises à évaluation, etc. Ceci étant, tout est bon à prendre puisqu'on n'a rien. On rentre déjà dans un cercle beaucoup plus vertueux. Ce qui m'a gênée, ce sont effectivement les seuils, les quantités, les délais qui se sont beaucoup allongés. Et, pendant ce temps-là, on continue à consommer les substances chimiques incriminées.

Les délais pour les études, les déclarations... ?

Les délais pour tout, pour la mise en œuvre du règlement lui-même, parce que le processus va s'étaler sur quinze ans, c'est très très long.

Il y a quand même deux choses importantes qui ont été admises, qui sont le principe de substitution et le transfert de la charge de la preuve, puisque ce sont les industriels qui devront démontrer l'inocuité de leurs produits avant de les commercialiser.

Il y a une exemption des substances nécessaires aux intérêts de la défense.

Est-ce qu'on ne peut pas mettre beaucoup de choses là dedans ? Est-ce que ce type d'exemption est un point de détail selon vous ?

Non, ce n'est sûrement pas un point de détail, d'autant plus que la défense peut être très large. On peut y mettre une partie de la sécurité civile notamment. C'est habituel en France. La France a dû peser pour que ce point de vue l'emporte. Je dirai qu'il faudrait être sans doute un peu plus nuancé, quand on voit, par exemple, ce qui s'est passé avec l'uranium appauvri. L'évaluation spécifique par des personnes asser-

mentées couvertes par le secret défense me paraît normale, mais que ces personnes soient totalement exemptées de tout contrôle, c'est beaucoup plus discutable : le personnel des Armées est aussi le premier concerné et ce ne sont pas que des robots...

Et que pensez-vous de la question des importations, de la possibilité d'importer des produits sans les déclarer ?

La question de l'importation est à mon avis une question très importante et qui doit être revue pour deux raisons. La première est sanitaire, la seconde est industrielle. La raison sanitaire, c'est qu'il n'y a aucune raison que les Européens puissent être exposés aux risques que leur ferait encourir la consommation de produits interdits à la production européenne. Avoir des réglementations extrêmement fermes sur les colorants dans les tissus, par exemple, et importer des produits chinois qui en contiennent des quantités, ce n'est pas possible : ou bien c'est dangereux et on l'interdit complètement, ou bien ça ne l'est pas et on ne l'interdit pas.

Ce n'est pas prévu ?

Pas clairement. La deuxième raison est industrielle et elle est dénoncée par les chefs d'entreprises : c'est la possibilité d'une concurrence déloyale. Je ne suis pas toujours d'accord avec eux mais là-dessus ils ont parfaitement raison. Il faut absolument que nous arrivions à imposer, à l'importation, les mêmes règles que nous nous imposons à l'intérieur. Cela me paraît majeur pour les deux raisons que je viens de souligner. Question de cohérence et question d'intérêt économique. Alors on va opposer les règles du Gatt et celles de l'OMC... Et bien non, parce que, si nous estimons que c'est suffisamment important pour l'imposer à l'intérieur de l'Europe, je ne vois pas pourquoi on ne l'imposerait pas à ceux qui importent chez nous.

Y a-t-il aux Etats-Unis des réglementations comparables ? Est-ce qu'on ne risque pas de créer un désavantage concurrentiel très important ?

C'est bien pourquoi je suis d'avis qu'il est impératif que les produits qui sont interdits en Europe et à la chaîne européenne soient interdits à la chaîne américaine.

Et ils le seront de toute façon, simplement pour l'exportation en Europe, c'est-à-dire que les entreprises américaines, si n'y a pas de réglementations comparables, bénéficieront d'un marché qui sera plus facile que le marché européen.

C'est vrai, mais je vois quand même deux conséquences. La première c'est que les consommateurs

américains n'ont quand même pas tous les deux pieds dans le même sabot, et si l'Europe interdit un certain nombre de substances, il y aura des pressions aux Etats-Unis pour qu'elles le soient également. Il existe d'ailleurs des réglementations qui, à certains égards, pour certains produits de la chimie, sont plus sévères que ce que nous avons chez nous. Si vous prenez par exemple les dioxines, il n'y a pas de norme pour la dioxine aux Etats-Unis parce qu'elle est cancérigène, donc c'est zéro. Ils ont des normes, notamment pour les produits cancérigènes, beaucoup plus sévères que les nôtres.

Deuxièmement, les Américains ne sont pas toujours très sévères en amont, mais ils ont une chose qui marche très bien, c'est la responsabilité. A partir du moment où vous allez avoir des évaluations en Europe, qui vont montrer que tel produit a telle conséquence, cela va provoquer aux Etats-Unis un développement du contentieux sur la responsabilité, et on va remonter la chaîne de l'autre côté : ce sont les entreprises elles-mêmes qui vont arrêter de fabriquer les produits qu'elles savent pouvoir engendrer des procès. C'est vrai qu'il y a un risque mais, à mon avis, il est très momentané.

Que pensez-vous du risque éventuel de multiplication des contentieux qu'il va y avoir, dix ou douze « amiante » ... ?

Je travaille personnellement un peu sur Reach, sur un plan juridique, mais une nouvelle activité juridique consiste précisément à aider les entreprises à anticiper parce que cela change complètement les modes de *process* dans les entreprises, y compris pour celles qui n'ont rien à voir avec la chimie. Il faut bien voir que Reach n'interpelle pas seulement les chimistes, il interpelle toute la chaîne de ceux qui utilisent leurs produits. Cela me rend très enthousiaste parce que j'ai vraiment le sentiment que c'est une chance formidable pour nous de bien se préparer à l'avenir, que ce soit au regard des questions de santé publique ou au regard des économies d'énergie. C'est le moment stratégique pour interpeller tout le *process*.

Les entreprises s'inquiètent parfois du risque de partage des données avec des entreprises concurrentes de publicité donnée aux études. Est-ce que vous pensez qu'elles ont raison de s'en inquiéter ?

La question du secret industriel est un très grand débat. Je suis en conflit avec les agrosemenciers sur la question du secret industriel lié aux études sur la santé s'agissant des OGM. Le droit communautaire considère aujourd'hui que le secret industriel n'est pas oppo-

sable quand il s'agit d'études des effets sur la santé ou sur l'environnement. C'est vrai que c'est assez injuste que soient mises en partage de connaissance les études qu'a faites l'entreprise X et dont va profiter l'entreprise Y. Moi, citoyen, cela ne me regarde pas. Aux entreprises de s'arranger entre elles pour savoir comment elles se partagent le coût des études. Mais, en revanche, avoir accès aux conséquences sanitaires ou environnementales que peut avoir tel ou tel type de produit, peut être considéré comme un droit. Le secret industriel doit concerner les conditions de la fabrication, tout ce qui touche à la spécificité du produit, pas à son impact sur des tiers. Mais, par contre, que le coût des études soit mutualisé, cela me paraît normal, et c'est peut-être comme cela qu'on peut répondre à la question.

Est-ce que tous ces coûts induits pour l'industrie risqueraient d'être répercutés sur le consommateur final ?

Pour partie certainement. Je ne suis pas du tout choquée que les outils de marché soient utilisés pour faire de l'internalisation des coûts. Simplement, ce que le consommateur paiera d'un côté, l'assuré social ne le paiera pas de l'autre. J'ai un peu le même raisonnement pour l'alimentation aujourd'hui. Le panier de la ménagère, qui était de l'ordre de 30 ou 40 % consacrés à l'alimentation après la deuxième guerre mondiale, l'est aujourd'hui à moins de 10 %. Mais on se rend compte aussi qu'il y a un taux d'obésité exponentiel, que des allergies se multiplient, qu'il y a, qu'on le veuille ou non, une explosion des cancers qui est absolument phénoménale. On en vient donc à se dire qu'après tout il vaut mieux dépenser un peu plus pour manger et être moins malade, nous irons mieux d'abord et nous paierons moins ensuite. On en revient à cette question très importante de l'évaluation. Pourquoi en est-on arrivé là ? En définitive, parce qu'il n'y a pas d'internalisation des coûts de santé, parce que c'est payé par la Sécurité sociale, personne ne comptabilise ces dépenses de santé. Je ne suis donc pas choquée qu'on paie plus cher un certain nombre de produits. On ne peut pas continuer au même rythme de développement et il faut aujourd'hui investir en considérant qu'on va gagner notre vie dans du mieux être et pas dans du plus avoir, c'est-à-dire dans des services, dans une qualité de vie qui aura un coût, qui exigera des emplois et qui va faire tourner la machine économique. Je n'ai pas une vision de décroissance, mais je pense qu'il va y avoir des évolutions qui sont déjà en germe. Les services aujourd'hui en France, ce sont près de 70 % de notre activité économique, l'industrie 25 % et l'agriculture 3 %. C'est cela aujourd'hui

d'hui la réalité économique française, et la tendance va s'affirmer, bien sûr.

Pour conclure, pensez-vous que dans cette affaire c'est le sens européen qui l'a emporté ?

Je pense que c'est effectivement le sens européen qui l'a emporté, et plus exactement la société civile européenne. Les gouvernements n'en voulaient pas trop, et les industries encore moins. C'est une victoire de la société civile européenne et du corps médical. L'appel de Paris que nous avons lancé avec Dominique Belpomme n'a sûrement pas été sans effet – il a été quand même signé par tous les Conseils de l'ordre des médecins européens. Je suis persuadée qu'il y a aujourd'hui une vraie prise de conscience de la société civile sur ces sujets parce qu'elle en a bien mesuré tous les enjeux.

Propos recueillis par Dominique Blanc et François Valérian.

Notes

(1) Téléchargeable gratuitement sur Internet et qui n'est pas en librairie : ECORESP, le libre débat des actions possibles pour développer une économie responsable, sous la conduite de Corinne Lepage. Groupe de rédaction : Michel Auzet, Philippe Benzekri, Jacques Bodart, Etienne de Bony, Christophe Lebarbier, Thierry Marneffe, Claude Rambaud – www.eco-resp.fr

(*) Note : « idée appliquée, par exemple, à la gestion de la forêt réunionnaise ».